

Décision

Générale

colonial

Décision n° 450 accordant un congé administratif de sept mois à M. Bleu (Henri).

n° 450

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 2 mars 1010 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux

Vule décret du 3 juillet 1S97 portant règlement sur les déplacements et passage des fonctionnaires coloniaux

Vule décret. n° 49-1257 clu 27 août 1949 étendant les dispositions des décrets nos 49-528, 49-529 et 49-530 du 15 avril 1949 relatifs à l'application du reclassement de la fonction publique et aux charges de la famille outre-mer à la Côte française des Somalis

Vula demande de congé de M. Bleu (Henri), chiffreur au cabinet du Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Paris (Seine), et est accordé à M. Bleu (Henri), chiffreur au cabinet, du Gouverneur.

Art. 2

— M. Bleu (Henri), classé à la 2e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion aérienne ou maritime.

Art. 3

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.